



**Assemblée générale**  
**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/805  
S/1997/149  
21 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
QUESTION DE PALESTINE  
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER  
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT  
LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE  
PALESTINIEN ET DES AUTRES TERRITOIRES  
ARABES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettres identiques datées du 21 février 1997, adressées au  
Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes membres de la Ligue des États arabes, je tiens une fois encore à vous faire part, au nom de ce groupe, de la vive inquiétude que suscite l'attitude d'Israël, puissance occupante, qui, persistant dans sa politique, continue de prendre des mesures illégales à l'encontre des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, ainsi que du Golan arabe syrien occupé, en poursuivant notamment la construction de colonies de peuplement. Ces agissements, qui constituent une violation non seulement de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des Règles de La Haye de 1907, mais aussi des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, font peser une grave menace sur le processus de paix au Moyen-Orient et mettent sérieusement en péril l'intégrité des accords qui ont été conclus entre les parties en la matière.

Le Groupe arabe tient en particulier à appeler l'attention sur les politiques et les mesures illégales qu'Israël a adoptées à Jérusalem-Est occupée et qui visent à judaïser la ville et à en modifier le statut juridique et la composition démographique. Jérusalem revêt une importance capitale pour le monde arabe et le monde islamique et est également importante pour la communauté internationale et pour les trois grandes religions. Aussi, les politiques et les mesures qu'Israël a adoptées à Jérusalem sont – elles – on ne peut plus dangereuses. À ce propos, les autorités israéliennes ont confirmé leur décision de construire une nouvelle colonie de peuplement qui compte 6 500 logements, au sud de Jérusalem-Est, et plus précisément dans la région de Jabal Abu Ghneïm. Cette mesure fait suite à une série de décisions prises par Israël telles que la

décision de construire une nouvelle colonie de peuplement dans la région de Ras-al-Amoud à l'intérieur des frontières originelles de la municipalité de Jérusalem-Est. À ce propos, je souhaite me référer à la lettre du Président du Groupe des États arabes pour le mois de décembre 1996, qui a trait au même sujet (document S/1996/1047 en date du 16 décembre 1996).

En outre, les autorités israéliennes ont gardé ouvert le tunnel qui se trouve dans l'enceinte du Haram-al-Sharif, en dépit de la résolution 1073 (1996) adoptée à ce sujet par le Conseil de sécurité. Je rappellerai également qu'Israël a détruit le bâtiment appartenant à l'association Burj-al-Luqluq, qui se trouve dans l'enceinte de la Vieille Ville et où il semblerait qu'une nouvelle colonie de peuplement juive doive être construite. De surcroît, Israël continue de dépouiller de leur "droit de résidence" les habitants palestiniens de Jérusalem, qui sont les habitants originels de la ville, dans le cadre de ce qui semble être une campagne sournoise visant à chasser les habitants arabes palestiniens de Jérusalem. En outre, Israël continue d'isoler Jérusalem-Est des autres régions de Cisjordanie et d'en refuser l'accès aux Palestiniens, en dépit de tout ce que cette ville représente pour le peuple palestinien, sur le plan tant religieux que culturel, intellectuel et économique.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, a adopté une attitude très ferme vis-à-vis des politiques et des mesures susmentionnées, qu'elle a qualifiées de nulles et non avenues, en demandant instamment à Israël d'y mettre un terme. Le Groupe des États arabes membres de l'Organisation des Nations Unies tient à insister sur l'extrême importance que revêt la question, et demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour obtenir d'Israël, puissance occupante, qu'il mette fin à ses politiques et à ses agissements, et en particulier qu'il renonce définitivement à toute activité de colonisation, notamment dans la région de Jabal Abu Ghneïm et de Ras-al-Amoud. Le Groupe des États arabes tient à réaffirmer que tout échec dans ce domaine risque d'avoir des conséquences graves et de funestes séquelles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA

-----